

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : TOURISME – DOSSIER VELOURUTE 50 - CONVENTION CCDSV / DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes assure la coordination politique et technique du projet « ViaSaôna » de Mâcon à Lyon et est impliquée dans la gouvernance mise en place depuis deux ans autour de l'itinéraire véloroute 50 (V50).

D'une longueur de 700 km, du Luxembourg à Lyon, cet itinéraire emprunte la Moselle, le canal d'Alsace puis la Saône jusqu'à la Confluence (cf. carte en annexe 1 de la convention). Il est actuellement aménagé à 80 % pour les cyclotouristes et concerne également le tourisme fluvial.

Il précise qu'un Comité d'itinéraire a été créé pour la V50 lors du Comité de pilotage du 21 novembre 2017 à Port-sur-Saône avec pour Chef de file le Département de Haute-Saône et dont l'objectif est la mise en tourisme de la véloroute.

M. Marc PECHOUX informe le Conseil qu'un nom promotionnel de cette véloroute a d'ores et déjà été validé lors du Comité de pilotage du 13 mars 2018 à Epinal et suite aux propositions de l'Agence de communication *Signe des Temps*. Il s'agit du nom suivant :

*« L'Echappée bleue
La Moselle Saône à vélo ».*

Un plan d'actions a également été défini autour de 3 axes (Cf. annexe 2 de la convention) :

- **Axe 1** : Infrastructures et signalisation, avec pour objectif de garantir la continuité et de développer les équipements de la véloroute pour proposer une offre qualitative ;
- **Axe 2** : Services et Intermodalités avec pour objectif de densifier le réseau de services le long de la véloroute pour répondre aux besoins des clientèles ;

- Axe 3 : Communication et promotion avec pour objectif de faire connaître et d'accroître la notoriété de la véloroute V50 via des actions de communication et de promotion auprès des partenaires institutionnels, socioprofessionnels, du grand public et des tour-opérateurs.

La prochaine étape sera la création du logo et du site Internet dédié à l'itinéraire ainsi que l'élaboration d'un plan de communication. Ces éléments seront présentés lors du prochain Comité de pilotage du Comité d'itinéraire qui se déroulera à Trévoux le mardi 11 septembre 2018.

Afin de structurer les relations entre les membres du Comité d'itinéraire, une convention de partenariat doit être signée avec le Chef de file (le Département de Haute-Saône). Cette convention définit les modalités d'organisation du Comité d'itinéraires, le pilotage, le partenariat financier, les grands axes de travail et la durée de la convention prévue pour trois années.

La participation financière des partenaires pour la période 2018 / 2020 est la suivante :

- Régions : 15 000 € / an ;
- Départements : 10 000 € / an ;
- Métropoles : 10 000 € / an ;
- Communautés d'Agglomération : 5 000 € / an ;
- Communautés de Communes 1 000 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Convention entre la CCDSV et le Département de Haute-Saône concernant sa participation au Comité d'itinéraire ;
- **D'APPORTER** une contribution financière de 1 000 € / an, et ce pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **25 MAI 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C68-TO

A Trévoux, le 22 Mai 2018

Le Président,
Bernard GRISON

